



# CARTERRITOIRE

## Description



La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher est heureuse de vous proposer un nouveau service de cartographie de territoires mis en place par notre géomaticienne Éloïse Saillard.

Ce service vous propose une 'Carterritoire' constituée d'une vue aérienne où figurent les contours de votre territoire de chasse et éventuellement les limites de vos battues.

Si vous souhaitez uniquement les limites de votre territoire, la démarche s'effectuera en plusieurs étapes, par voie postale :

- 1 - La FDC 41 reçoit votre bon de commande rempli, signé et réglé ;
- 2 - elle vous renvoie une carte avec les limites de votre territoire et un bon à tirer ;
- 3 - si les limites sont inexactes vous les corrigez et vous renvoyez la carte à la FDC 41 ;
- 3 bis - si les limites sont exactes, vous donnez votre accord pour le lancement des impressions en signant le Bon A Tirer et en le retournant à la FDC 41 ;
- 4 - une fois les limites exactes et votre accord délivré, la FDC 41 imprime vos plans et vous recontactera pour que vous veniez les récupérer à son siège.

Éventuellement, un rendez-vous pourra être convenu pour les territoires avec spécificités.

Pour une 'Carterritoire' avec vos battues, après avoir rempli, signé et réglé ce bon, Éloïse Saillard vous donnera un rendez-vous au siège de la FDC 41 afin d'y élaborer votre plan.

Différents formats vous seront proposés aux tarifs suivants :

- 1 x 1.50 m support Velleda (effaçable) et aimanté : **150 €** ;
- 0.50 x 0.75 m support Velleda (effaçable) et aimanté : **40 €** ;
- A3 (29.7 x 42 cm) support papier plastifié : **3 €** ;
- A4 (21 x 29.7 cm) support papier plastifié : **1 €**.

A ces tarifs **s'ajoute un forfait de 15 €** pour toute commande, correspondant au frais de conception.

Pour tout autre format un devis devra être réalisé.

Pour finir, des magnets de couleur pourront vous être fournis afin de matérialiser vos postes aux tarifs suivants : lot de 20 : 3 €, lot de 30 : 4,5 €, lot de 40 : 6 €.

Contact : Éloïse Saillard  
02.54.50.01.52  
cartographie@fdc41.com



Territoire n° : **41** \_ \_ \_ \_ \_

Nom du territoire : .....

Détenteur : Mme. / M. ....

Numéro de téléphone : .....

Email : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

# CARTERRITOIRE

## Bon de commande

### COMMANDE CARTERRITOIRE

Carte limites du territoire (sans battue)		Nb exemplaires	P.U.	Total (€)
Format d'impression souhaité	1x1,50 m support Velleda		150 €	
	0,5x0,75 m support Velleda		40 €	
	A3 plastifié		3 €	
	A4 plastifié		1 €	
Carte limites du territoire avec battues		Nb exemplaires	P.U.	Total (€)
Format d'impression souhaité	1x1,50 m support Velleda		150 €	
	0,5x0,75 m support Velleda		40 €	
	A3 plastifié		3 €	
	A4 plastifié		1 €	
<b>Forfait de conception du dossier</b>				<b>15 €</b>
<b>Total à régler</b>				<b>.....€</b>

Pour toute commande personnalisée (vue aérienne d'étangs, de bosquet, magnets, autres formats) merci de contacter Éloïse Saillard au siège de la **FDC 41**.

Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente applicables \*

Le ..... à .....

Signature

\* CGV annexés au présent bon de commande

Bon de commande et règlement à retourner à :  
Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher  
36 rue des Laudières  
BP 30068  
41353 Vineuil Cedex

Association Loi 1901 non assujettie à la TVA (art 293 B du CGI)  
Numéro TVA intracommunautaire : FR69775358849



Carte avec les limites du territoire + option battues (prise de rendez-vous)



Carte avec les limites du territoire

## Conditions Générales de Ventes

La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher, ci-après dénommée "FDC 41" a - entre autre - pour activité la gestion de la faune sauvage à travers la proposition d'attribution de quotas de prélèvement, ainsi que de conduire des actions d'information et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent uniquement à la vente de cartographies de territoire produites à des fins d'appui technique pour l'organisation spatiale des territoires de chasse. Cette vente est à destination des adhérents territoriaux de la FDC 41, ci-après dénommé "Client".

**Article 1. Principes généraux**

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version. Elles s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1er mars 2020. Elles sont indissociables du tarif en vigueur. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales de vente ou PRESTATIONS de services émises antérieurement et pouvant figurer sur des documents, ou convenues par tout autre moyen.

**Article 2. Conclusion du contrat - Clause résolutoire**

Toute signature de bon de commande accompagnée du règlement équivaut à une commande définitive. Aucun délai de paiement n'est permis, le paiement faisant foi (avec la signature du bon de commande).

Le retard ou défaut de paiement total ou partiel, entraînera, trente (30) jours après, l'envoi d'une lettre de relance au Client, par tous moyens prouvant que celui-ci en a effectivement été avisé (tel qu'une réponse du Client ou un accusé réception). L'exigibilité des sommes facturées en cas de retard ou de défaut de paiement non justifié par le Client entraînera également la majoration des sommes restant dues d'intérêts de retard correspondant à une fois et demi le taux d'intérêt légal à compter de l'envoi d'une lettre de relance par courrier ou e-mail au Client, sans préjudice de toute demande en dommages intérêts. Ces intérêts seront calculés et produits sur une base journalière. La FDC 41 pourra également répercuter sur le Client défaillant les frais bancaires liés à un impayé non justifié (frais de rejet de chèque ou de prélèvement automatique). La FDC 41 se réserve le droit de ne pas renouveler la souscription d'un Client dont le compte serait resté débiteur dans le cadre d'un précédent contrat, sauf existence d'un fait justificatif. De plus, la FDC 41 aura la possibilité de suspendre immédiatement le contrat en cours d'exécution, ainsi que de retenir les PRODUITS non payés.

**Article 3. Prix - Paiement - Facturation**

Les tarifs sont établis au tarif en vigueur au jour de la commande des PRODUITS. Cette tarification par format est la suivante :

1 x 1.50 m support Vélleda et aimanté	150 € (cent-cinquante)	A3 (29.7 x 42 cm) support papier plastifié	3 € (trois)
0,50 x 0,75 m support Vélleda et aimanté	40 € (quarante)	A4 (21 x 29,7 cm) support papier plastifié	1 € (un)

A ces tarifs s'ajoute un forfait de 15 € pour toute commande correspondant au frais de conception.

La FDC 41 peut modifier à tout moment les tarifs et toute modification de tarifs sera communiquée au plus tard dans un délai de cinq (5) jours précédant sa mise en application. Toutefois, un prix ne pourra pas être modifié une fois la commande validée. Des remises promotionnelles ponctuelles pourront être envisagées par la FDC 41.

Les factures sont payables au comptant, en Euros au siège social de la FDC 41. Les factures sont réglées par tout moyen de paiement communément acceptés par les usages commerciaux. Aucun escompte n'est accepté.

**Article 4. Modalité d'exécution et réception de la PRESTATION**

L'exécution de la PRESTATION sera réalisée par phases successives et conformément aux modalités convenus par les Parties dans un délai de soixante (60) jours. A l'issue de la phase de PRESTATION, il sera procédé à une réception d'un Bon A Tirer par le Client. Ce Bon A Tirer devra impérativement être validé, daté et signé par le Client pour déclencher tous travaux d'impression.

La validation du Bon A Tirer par le Client vaut acceptation du contenu du document par le Client et constitue une validation de conformité à tirer aux spécifications de la commande. Par conséquent, à compter de la validation du Bon A Tirer par le Client, la FDC 41 est dégagée de toute responsabilité sur la PRESTATION exécutée conformément au Bon A Tirer.

**Article 5. Réclamations et rétractation**

Le Client dispose d'un délai d'un an à compter du paiement de la facture pour en contester le montant. Toute réclamation doit être formulée par écrit. Au-delà de ce délai, le Client est réputé avoir accepté définitivement la facture.

Le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande. Pour exercer son droit de rétractation, le Client peut utiliser le formulaire type de rétractation annexé aux présentes Conditions Générales de Vente. La FDC 41 s'engage à rembourser le Client dans les vingt (20) jours suivant le jour de réception de la déclaration de rétractation.

**Article 6. Obligation du Client**

Le Client s'engage à collaborer avec la FDC 41 pour lui permettre de mener à bien sa PRESTATION et notamment à lui communiquer toute information nécessaire à l'exécution de sa PRESTATION, sur simple demande. Le Client assume la pleine et entière responsabilité des contenus fournis à la FDC 41 et garantit la FDC 41 contre tous risques encourus au titre des dits contenus et notamment licéité, contrefaçon, risque viral.

**Article 7. Livraison - Garantie - Retour**

Les PRODUITS sont à retirer au siège de la FDC 41 par le Client, sauf accord préalable entre le Client et la FDC 41.

La FDC 41 apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des PRODUITS. En cas de défectuosité reconnue par la FDC 41, l'obligation de cette dernière sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non-conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

Aucun retour des PRODUITS n'est accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord exprès et préalable de la FDC 41. En cas de retour, les PRODUITS devront être restitués dans leur emballage ou conditionnement d'origine, dans un délai de quinze jours à compter du retrait et le retour effectué en "port payé" ou déposé au siège de la FDC 41.

**Article 8. Force majeure**

La responsabilité de la FDC 41 ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de la FDC 41, de ses fournisseurs ou sous-traitants, les événements indépendants de leur volonté et qu'ils ne pouvaient raisonnablement être tenus de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de leurs obligations. Il en sera ainsi, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, émeute, catastrophe naturelle, épidémie, perturbation de moyens de transport ou des voies de communication.

**Article 9. Sous-traitance**

La FDC 41 est expressément autorisée par le Client à sous-traiter tout ou partie de la PRESTATION.

**Article 10. Clause de réserve de propriété et propriété intellectuelle**

Les PRODUITS sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement. En cas de non-paiement, le Client devra à ses frais, risques et périls restituer les PRODUITS impayés quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, les PRODUITS en stock chez le Client étant présumés être ceux impayés.

Sauf disposition contraire expresse, la FDC 41 et ses ayants droits conservent l'intégralité de la propriété industrielle, intellectuelle et artistique sur la PRESTATION et le produit issu de la PRESTATION. Sauf autorisation expresse et préalable contraire, le Client n'est pas autorisé à reproduire le produit issu de la PRESTATION. Le Produit peut être prêté, cédé ou vendu à condition que le Client n'applique aucun bénéfice sur la transaction.

**Article 11. Responsabilité**

Les éléments figurant sur la carte sont ceux déclarés par le Client. La FDC 41, n'apportant pas d'avis sur l'organisation spatiale, elle se décharge de toutes responsabilités en cas litiges ou d'accidents sur le territoire représenté sur les PRODUITS.

**Article 12. Attribution de juridiction**

Tout litige relatif aux présentes Conditions Générales, ainsi qu'aux ventes ou PRESTATIONS de services qu'elles régissent, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Blois, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie.

Association Loi 1901 non assujettie à la TVA (art 293 B du CGI)

Numéro TVA intracommunautaire : FR6977535849

# CARTERRITOIRE

## Formulaire de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat Carterritoire.

A l'attention de :

Éloïse Saillard  
Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher  
36 rue des Laudières  
BP 30068  
41353 Vineuil Cedex

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation du service Carterritoire ci-dessous :

Commandé le : .....

Matricule : .....

Détenteur : .....

Adresse du Client : .....

.....

*N.B. : Les CGV, signées par le Client, précisent que :*

*" Le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande. "*

Date et signature du Client